

20^{c.}

Journal du Lot

20^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes.....	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements.....	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉBLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 50
RECLAMES 3 ^e page (— d ^o —).....	2 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^o —).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ANNALES QUERCYNOISES

LA RÉVOLUTION DE 1848 et le SUFFRAGE UNIVERSEL dans le LOT

ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

L'élection du Président devait avoir lieu le 10 décembre 1849. Trois candidats se présentèrent aux suffrages des électeurs : le général Cavaignac, représentant les républicains modérés, Ledru-Rollin, candidat des républicains avancés et Louis Napoléon qui espérait surtout bénéficier des souvenirs du Premier Empire.

« Il y en a qui disent que Louis Napoléon est incapable ; d'autres disent que le citoyen Cavaignac est celui qui convient, attendu qu'il a sauvé la France ; d'autres disent que Ledru-Rollin est celui qui convient pour sauver la République. » C'est ainsi que, sans trop se compromettre, le commandant de la gendarmerie de Saint-Céré, rendait compte de l'état de l'opinion publique dans son canton.

La préfecture — où le caducien Bost avait depuis le 1^{er} mai remplacé Pierre Lafon — la Société d'Agriculture, l'Echo et probablement aussi le Journal du Lot dont il ne reste aucune collection se prononcèrent pour Cavaignac.

« Depuis que le général est au pouvoir, proclamait la Société d'Agriculture, le pays a commencé à respirer, le travail et les affaires à reprendre, le crédit à renaitre ; maintenant que la Constitution est faite, nous n'avons plus qu'à le nommer Président, et, Dieu aidant, le salut de la France, après cette dernière crise, sera enfin assuré... »

D'autres candidats se présentent au choix de la France : le citoyen Ledru-Rollin, candidat des républicains exaltés qui voudraient voir faire aller plus vite que nous ne voudrions ; c'est ensuite le citoyen Louis Bonaparte, neveu d'un grand homme, auquel il ne ressemble guère... qui n'a d'autre titre qu'un nom qu'il n'est pas en état de porter... »

Mais notre choix est fait, nous voterons tous pour notre compatriote, pour notre représentant qui nous a déjà fait tant d'honneur, pour notre brave général Eugène Cavaignac.

Le scrutin eut lieu, non plus à peu près uniquement au chef-lieu de canton, mais par groupes de trois ou quatre communes.

Le lendemain, le Maire de Martel écrivait au Préfet : « J'ai l'honneur de vous prévenir que le résultat du scrutin que nous venons de dépouiller a complètement trompé nos espérances... » De son côté, le sous-Préfet de Figeac signalait : « L'élection du Président de la République vient d'être faite dans l'arrondissement de Figeac en dehors de toutes les prévisions. Au dernier moment, les personnes éclairées et ordinairement influentes se sont trouvées sans aucune sorte d'empire sur la population des campagnes surtout... »

Sur 84.780 inscrits, 64.185 électeurs avaient pris part au scrutin donnant quarante-trois mille sept suffrages à Louis Napoléon, contre seize mille six cent quatre vingt neuf au général Cavaignac, quatre mille quatre vingt six à Ledru-Rollin, vingt-cinq à Lamartine, vingt-neuf à Raspail... »

Si Ambert, promu général avait voté pour Louis Bonaparte « pour soustraire notre pays au joug honteux d'une coterie égoïste, corruptrice, incapable, avide, violente, sans pensées généreuses, sans gloire, sans croyance et sans talents, qui avait escamoté la France pour la jeter en pâture aux gens du National », nos paysans avaient donné leur suffrage au prince, les uns « dans l'espoir de voir supprimer l'impôt des quarante-cinq centimes », d'autres, « parce que le Prince

était immensément riche et qu'il n'aurait pas besoin de lever les impôts de trois ans » ou simplement « parce que les riches votaient pour Cavaignac ». « Bonaparte à tout prix, sinon Ledru-Rollin. A bas l'assassin de juin » portaient quelques bulletins trouvés dans les urnes à Figeac ; à St-Céré, un certain nombre portant l'inscription : « Napoléon empereur » furent supprimés comme anticonstitutionnels.

Deux cantons, Martel et Vayrac avaient donné la majorité à Ledru-Rollin ; deux autres, Gramat et Figeac-Est l'avaient donnée au général Cavaignac, partout ailleurs, Louis Napoléon l'emportait. On sait que le résultat fut pareil dans tout le pays et que le neveu de l'Empereur fut porté à la présidence par 5.434.226 suffrages contre 1.448.107 au général Cavaignac et 370.119 à Ledru-Rollin.

L'élection présidentielle, déclarait l'Echo du Lot, est le produit de la coalition des habitants de la campagne contre la direction de la ville, de la classe riche et des bourgeois ; elle est le produit du nombre, de la force matérielle et brutale contre l'intelligence. « Et, faisant allusion aux liens de parenté qui unissaient les Murat au Président, le rédacteur ajoutait : « Oh ! comme elle s'épanouit d'aise et de bonheur cette glorieuse terre de Quercy qui produit avec tant d'abondance des truffes et des sollicités. Comme elle est fière de porter sur ses cimes rocailleuses le noble château de Labatisse ! Comme la foule des tournois, des mendiants, des thuriféraires, se presse dans les avenues de la patrie du Roi de Naples pour y apporter leurs hommages et leur dévouement... »

Encore quelques mois, et l'Echo fera place à un journal bonapartiste, tandis que son rédacteur deviendra conseiller de préfecture jusqu'à la fin du Second Empire.

L'élection de Louis Bonaparte à la Présidence allait stimuler les efforts des adversaires du gouvernement républicain. Déjà les modérés, maîtres du pouvoir, avaient exclu les anciens républicains ; après Pierre Lafon « appelé à d'autres fonctions » par suite « de la situation délicate qu'il s'était créée en posant sa candidature à la Constituante », son successeur, Bost se voyait « arracher » à ses fonctions. En huit mois, trois autres Préfets passèrent chez nous : le baron de Vincent, un ancien officier de cavalerie ; Camille Dausse un autre ancien officier qui disait-on : « ayant échoué à Toulouse, puis à Grenoble, ne serait probablement pas plus heureux à Cahors », et enfin le comte Victor du Hamel, ancien rédacteur de la Gazette de France, un intime du Président, qui dirigera le coup d'Etat dans notre département.

Au lendemain de l'élection du Président, une campagne se fit pour demander la dissolution de l'Assemblée nationale et la convocation d'une Assemblée législative prévue par la Constitution.

On espérait ainsi « voir arriver une Chambre d'où seraient exclus tous ceux dont les opinions déplaisaient ou faisaient peur ».

Dans ce but, une réunion eut lieu à Cahors, le vendredi 5 janvier 1849 dans la grande salle de l'Hôtel Français (Palais national) mais le Club s'étant réuni d'urgence, une partie de ses membres envahit l'Hôtel Français et dispersa les conservateurs aux cris de « Vive la République, Vive l'Assemblée, à bas les blancs. »

Quelques jours après l'Assemblée nationale adoptait la proposition Râteau fixant la fin de son mandat.

(à suivre)

L. SAINT-MARTY.

là, tourne et retourne, très énermée. Et voici qu'elle se met même à chanter. Voyons, petite Boule, intervient la maman, veux-tu dormir au lieu de chanter...

— Mais maman, réplique la mignonne, je chante pour m'endormir.

LE LISIÈRE.

Informations

A la Chambre

La Chambre, dans la séance de l'après-midi, continue la discussion du projet de loi sur les loyers. M. Brun propose un projet d'augmentation des prix des loyers. Ce projet est combattu par M. Barthou, M. Brun le retire.

L'article 1^{er} du projet de loi est discuté. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

La Chambre vote le projet tendant à porter à 140 0/0 le coefficient d'augmentation des pensions des mutilés de guerre.

Au Sénat

Le Sénat vote le projet concernant le régime douanier des raisins forcés entre la France et la Belgique.

Le Sénat vote également le projet modifiant la loi de 1883 relative à l'élection des membres des tribunaux de commerce.

La réforme fiscale

Soit à la commission des finances de la Chambre, soit au cours de la discussion en séance publique du dernier budget, M. Henry Chéron, répondant à certaines critiques de notre système fiscal, convenait que des réformes devaient être, en effet, envisagées.

En effet, une commission de techniciens parlementaires et fonctionnaires serait sur le point d'être constituée.

Cette commission commencera très prochainement ses travaux qui, on l'espère, ne seront point interrompus par les vacances parlementaires.

Precisons, en outre, qu'il ne s'agit point de procéder à une refonte totale et brusque de nos impôts, mais plutôt, procédant par étapes et par tranches successives, tenant compte de la répercussion économique, de rechercher, sans porter atteinte à l'équilibre budgétaire, les moyens d'atténuer les charges de certaines catégories de contribuables, de faire de tous, trop lourdement frappés.

Au groupe radical-socialiste

Le groupe radical-socialiste s'est réuni sous la présidence de M. Daladier.

M. Lamoureux a indiqué les points de désaccord existant, au sujet du collectif, entre la commission des finances et le gouvernement, particulièrement en ce qui concerne la question des dégrèvements fiscaux.

Le groupe, après échange d'observations, a décidé, en principe, de voter les premiers dégrèvements envisagés. Cependant, pour la réduction de la taxe de luxe, M. Lamoureux interviendra en son nom personnel et les membres garderont à cet égard leur pleine liberté d'action.

D'autre part, le groupe a décidé de confier à une sous-commission le soin de préparer un plan général de remaniement des charges fiscales en vue de dégrèvements sur la base de l'extension des exonérations à la base. Mais, d'ores et déjà, le groupe a adopté à l'unanimité un amendement déposé par M. Léon Meyer et qui tend à la suppression de la taxe sur le transport des produits agricoles et sur les engrais.

Trotsky ira-t-il en Allemagne ?

Le socialiste Vorwaerts annonce que le Gouvernement du Reich a demandé à son représentant à Constantinople, quelques précisions sur les intentions de Trotsky, et notamment, s'il entend s'installer définitivement en Allemagne où s'il ne compte y séjourner que le temps nécessaire pour y rétablir sa santé par une cure.

Cette information semble confirmer qu'on serait, actuellement, à la recherche d'une combinaison transactionnelle, pour trancher la question du séjour en Allemagne de Trotsky.

que terminait victorieusement la bataille,

mais leurs chefs supérieurs, les généraux von Bülow, von Moltke, Lauenstein et le colonel Hentsch gâchèrent tout. Ils souffraient d'artério-sclérose, du diabète, de tablisme nerveuse. Une fausse alimentation avait paralysé leurs intestins (1), et ainsi une grande et glorieuse armée s'écroula et avec elle tout un empire. S'ils avaient mangé du miel, des fruits, du pain et des légumes, l'Allemagne serait aujourd'hui grande et puissante.

Voilà à quoi mène l'abus des chourcroiles d'outre-Rhin, garnies de belles côtes fumées et de succulentes saucisses !

C'est à l'heure où la circulation est la plus intense. Au coin de la rue des Pyrénées et de l'avenue de l'Opéra, un automobiliste impertinent passe sous le dôme blanc de l'Égypte et cherche à tourner vers la place du Théâtre-Français, quand un sifflet impérieux le cloue sur place. L'agent a bondi vers lui, furieux (et il y a un peu de quoi) :

— Il a sorti un redoutable petit calepin et un crayon aigu :

— Votre nom ?

— Martin.

— Comment ça s'écrit ? fait machinalement le brave agent.

Aux Etats-Unis

M. Herbert Hoover est entré en fonctions comme 31^e président des Etats-Unis.

M. Hoover a prononcé un important discours dans lequel il a déclaré :

« Non seulement nous désirons vivre en paix avec le monde, mais nous désirons que cette paix soit maintenue à travers le monde, nous désirons étendre le règne de la justice et de la raison en réduisant celui de la force. »

« Le récent traité de renonciation à la guerre est un instrument de politique nationale qui constitue un progrès dans notre conception des relations entre les nations. »

Au Mexique

Le généralissime des rebelles, Escobar, capitale et centre de ravitaillement de l'Etat de Nuevo-Léon et qu'il a défait complètement les fédéraux, faisant prisonniers trois généraux, 73 officiers et 560 hommes.

Mille fusils et douze mitrailleuses seraient restés aux mains des rebelles.

EN PEU DE MOTS.

— M. Angier, publiciste, a quitté mardi matin, à 6 heures, Marrakech, afin de tenter la traversée à motocyclette du Haut-Atlas.

— A 28 ans, une femme de Demmin (Prusse) a donné le jour, pour la 4^e fois, à 4 enfants. Elle a 18 enfants, 10 garçons et 8 filles.

— Le feu a éclaté dans un arsenal à Sofia. Par suite de l'explosion des matières inflammables, il y a eu 24 ouvriers et ouvrières brûlés vifs.

— Dans un tunnel près de Sigleshot (Etats-Unis), il y a plusieurs tués et blessés.

— Dans l'Isère, sur la route du Rivier-d'Allemont une avalanche de neige a enseveli 2 jeunes gens.

— L'état de santé du maréchal Foch est de plus en plus satisfaisant.

NOS ÉCHOS

Moi, c'est le grand répertoire.

Une jeune actrice avait dit, quelques jours auparavant à ses camarades qui s'informaient de ses projets :

— Moi ?... Plusieurs affaires en vue !... Et qui sait ?... La Comédie-Française, peut-être, ma chère... Duflos m'a conseillé d'auditionner. Il paraît que mon emploi n'est pas tenu !

On y crut, ou bien l'on en sourit. Chacun a ses réactions.

Mais un soir, un auteur qui conserve l'art de « monter des bateaux », dit à la future pensionnaire :

— Vous n'êtes pas du prochain spectacle, je crois ?... Qu'est-ce que vous allez faire... Non !... Je ne veux pas être indiscret, mais j'ai peut-être quelque chose pour vous !...

— Ah ! répondit l'autre. Une pièce de quel ?

— D'un de mes confrères — du talent d'ailleurs — Cornelle !

— Il me semble que je connais ce nom-là. Comment l'écrivez-vous ? E. Y. ?

— Non... Comme une cornelle, tout simplement !

Un ami qui se trouvait dans la loge ajouta :

— Pierre !

— Elle reprit :

— Et c'est bien, sa pièce ?

— Je crois !... Il a des qualités !... Il m'en a parlé vaguement, mais j'ai confiance !

— Quel est le titre ?

L'auteur parut réfléchir et s'interroger :

— Voyons ! Il me l'a dit hier encore... C'est agaçant de ne pas trouver !... Rodol... Rodol... Ah ! j'y suis :

Rodogune !

Elle acquiesça :

— C'est un bon titre !

Puis, changeant de ton :

— Quel âge a-t-il ?

— Oh !... Je ne sais pas, moi !... Dans les trente-cinq ans !... A peu près !...

— Eh ! bien, qu'il vienne me voir, un soir !... Nous prendrons rendez-vous !... Il me lira sa pièce... Si elle me plaît !...

Si elle lui plaît, elle sera du répertoire ! Mais si elle lui déplaît, faudra-t-il l'en retirer ?

« Plumes sans fin ».

On s'imagine communément que le stylographe est une invention américaine. Or, M. Coulon, inventeur du stylo, était un brave citoyen français !

Et le numéro 79 du Journal de la seconde législature, en date du 18 décembre 1791, établit nettement les droits d'auteur de M. Coulon sur le stylo qu'il appelait une plume sans fin.

Je viens de faire exécuter de très fortes plumes sans fin dont le réservoir renferme de l'encre pour plus de huit jours à toujours écrire. Elles ne s'usent jamais. Elles écrivent toujours de la

LES ÉVÉNEMENTS

La conclusion de l'affaire du faux d'Utrecht. — Des « prudents égoïstes » et des « braves gens, qui a fait la meilleure opération ? — Simple comparaison.

Et donc, la Hollande vient de l'échapper belle !...

On aime à croire qu'elle a maintenant repris, sous la garde de ses moulins à vent, son existence paisiblement laborieuse ; qu'elle est désormais rassurée sur le sort de sa vertu à qui nul ne veut attenter et qu'elle ne redoute plus de voir saigner ses champs de tulipes sous le pas des armées franco-belges en marche vers Berlin...

Cette histoire est donc finie... Mais il importe qu'elle ne soit pas oubliée.

Car il ne s'agit pas là d'un simple fait-divers et si la chose prête à rire, elle donne aussi beaucoup à penser...

Qu'un faussaire besoigneux, à moins qu'il ne soit stipendié, ait eu l'idée ahurissante de fabriquer le texte d'une « Convention militaire » passée entre les Etats-Majors français et belge, cela s'explique pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la raison !...

Par contre, il est déjà plus difficile de se rendre compte comment une telle « copie » a pu trouver un journaliste pour y croire et un journal pour l'imprimer.

Il est encore plus étonnant que cette grossière supercherie ait été prise au sérieux par toute la presse néerlandaise et par le public des villes et des campagnes ; qu'elle ait soulevé l'émotion générale et qu'il ne se soit trouvé là-bas personne pour en dénoncer l'in vraisemblance et la stupidité.

Cela suppose chez les Hollandais plus que la crédulité. Cela révèle à l'égard des Belges et des Français un esprit de défiance et d'hostilité qu'il est pénible d'avoir à constater.

Mais ce qui passe l'entendement, ce qui est proprement incompréhensible, c'est que le Gouvernement hollandais ait donné créance à cette fumisterie au point de ne tenir aucun compte des démentis officiels immédiatement publiés et de faire demander par voie diplomatique des « explications » à Bruxelles et à Paris... Qu'un ministre des Affaires Étrangères, entouré de tous ses services compétents, ait donné dans ce panneau, qu'il ait admis comme pièce authentique une niaiserie qui puait le faux à plein nez et dont la rédaction même était ridicule, voilà qui est plus fort que tout !

Voilà qui ne donnera pas beaucoup de lustre et de prestige aux gouvernements de cette austère et grave nation... Cela n'est pas seulement grotesque. C'est aussi très inquiétant.

Puisqu'en période calme, alors que les esprits sont au repos, il a suffi d'un faux si bête et si grossier pour alarmer tout un pays, qu'advierait-il dans un de ces moments troublés, où l'opinion est inquiète et le public nerveux ?

Cela nous renseigne sur ce que l'on peut faire sortir d'un incident habilement et ardemment exploité.

Et que ne faut-il pas craindre quand on constate que ce n'est pas seulement dans la foule, mais encore chez ses dirigeants responsables, que se manifeste un pareil manque de jugement, de clairvoyance et de sang-froid ?...

A propos des achats de monnaie d'or, il est des journaux parisiens qui ont publié des articles où l'on s'efforce de nous présenter comme des malinges les « prudents égoïstes » qui, ayant mis leurs pièces à l'abri, touchent maintenant cinq fois leur capital.

C'est une erreur. Ils n'ont pas fait une meilleure opération que les autres — il n'en a pas été ainsi ?

Ces « prudents égoïstes » n'ont pas recueilli plus d'avantages que les braves gens qui ont répondu à l'appel du pays en apportant leur or aux guichets de la Banque pendant la guerre.

Peut-être même y ont-ils perdu ?... En effet, durant la guerre, la Banque donnait en échange de l'or du papier qui valait autant que lui et dont le pouvoir d'achat n'était aucunement inférieur.

Dépensés immédiatement, ces billets ont permis à leurs possesseurs d'acquiescer ce qu'ils auraient acquis avec leurs pièces échangées.

Epargnés et placés, ils ont pu pendant dix ans rapporter un intérêt que n'ont pas touchés les « prudents égoïstes », détenteurs d'un or enfoui, dissimulé et qu'ils ont laissé inactif jusqu'à maintenant...

Dans la première comparaison, ces derniers n'ont donc rien gagné. Et dans la seconde, ils ont perdu. Car ce qu'ils achètent aujourd'hui, ils le payent 5, 6 et 7 fois plus cher avec un or qui, pendant dix ou douze ans, ne leur a rien rapporté.

Où voit-on qu'ils aient fait une si magnifique opération et en quoi ont-ils quintuplé leur capital ?

Non ! Il n'est pas toujours sage d'être prudent. Il est quelquefois maladroit d'être égoïste et il arrive aux braves gens d'avoir, sans calculer, fait un bon calcul.

« Je suis modeste quand je me juge ; je suis fier quand je me compare », disait — ou à peu près — quelqu'un qui devait être célèbre, mais dont j'ai complètement oublié le nom.

Cette formule conviendrait parfaitement à la situation de notre pays où l'on se plaint beaucoup de son sort (car cela soulage), mais où l'on est, sans doute possible, plus heureux que partout ailleurs.

Nous savons la terrible situation de l'industrie anglaise où le chômage est à l'état chronique depuis onze ans. Les choses ne vont guère mieux en Italie où les orgueilleux parades du fascisme ne dissimulent pas la misère du peuple campagnard et la détresse de la population ouvrière dans les grandes villes.

Pour ce qui est de la Russie, nul ne sait exactement ce qui s'y passe. Cet immense pays continue d'être entouré d'un mystère redoutable.

Et voici que parvient d'Allemagne des informations que le *Matin* résume ainsi :

« On apprend que le nombre des « ouvriers sans travail percevant des allocations du bureau des assurances » ces ouvriers s'élevait au 15 février 1929 à deux millions trois cents mille. »

« Depuis cette date, le nombre des « chômeurs n'a cessé de grossir ». En France, il n'y a pas un chômeur !

Le simple rapprochement de ces faits est assez éloquent pour se passer de tout commentaire. Si cela ne signifie pas que tout est au mieux chez nous, cela prouve du moins que les choses n'y vont pas aussi mal qu'on se plaît parfois à le dire.

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

PAR CI, PAR LA

Les révolutionnaires russes ont fêté ces jours-ci le 85^e anniversaire de Catherine Brechko-Brechkovskaïa, celle que l'on a appelée « la grand-mère de la Révolution ». On avait faussement annoncé sa mort en 1919. La bonne vieille portait allègrement son grand âge. C'est en 1871 qu'elle commença, de famille riche et aristocratique, à se consacrer à la propagande révolutionnaire. Les 58 ans, qu'elle vécut depuis cette date peuvent se résumer ainsi :

16 ans de bague ou de cellule ; 15 ans de déportation sous la surveillance de la police en Sibérie ; 10 ans d'action illégale ; 10 ans d'exil à l'étranger ; 6 ans d'autorisation de résidence dans une ville désignée de la Russie et toujours sous la surveillance de la police politique ; 3 ans de liberté vraie, dont deux ans et quatre mois de 1871 à 1873 (date de son premier emprisonnement) et 8 mois en 1917, pendant la révolution lérenskyste. Aussitôt les bolchevistes au pouvoir, elle est à nouveau emprisonnée, exilée, surveillée, les amis de Lénine reprochant à la grand-mère sa tulle contre l'infâme traité de Brest-Litovsk.

Un médecin allemand, le D. Schacht, vient de faire une découverte sensationnelle : la cause profonde de la perte de la bataille de la Marne par les Allemands.

Le courage de nos poilus, le génie de nos officiers, l'épopée des taxis ? Pas le moins du monde. Ecoutez plutôt ce que dit le savant allemand dans la *Vegetarische Warte*, organe des végétariens allemands :

« Nos valeureux héros avaient pres-

Chronique du Lot

CHEZ LES PLANTEURS

A la Fédération des planteurs de tabac du Lot, les vœux suivants ont été déposés par M. Besse, au nom du Syndicat de Cabrerets et adopté :

1° Que les différences existant actuellement entre les prix de différentes qualités et surtout entre les prix de la 3° et 4° qualité, soient largement diminuées ; que la différence entre le prix de la 3° et 4° catégorie soit égale à celle existant entre la 2° et 3° ;

2° Qu'un compte équitable soit tenu pour les tabacs gelés ou grêlés de déclassement de catégorie encouru par suite de ces sinistres ;

3° Que les indemnités diverses aux planteurs des communes sinistrées ayant eu leur récolte déclassée du fait de la grêle ou autres intempéries, soient calculées de telle manière que le prix moyen de leur récolte se rapproche du prix moyen des planteurs non sinistrés dans la Commission ;

4° Que l'Administration donne des ordres pour échelonner les livraisons sur des périodes plus longues, de manière à ce que les opérations puissent s'effectuer avec moins de rapidité et de façon à éviter que les opérations prennent fin chaque jour de livraison à une heure trop tardive ;

5° Que les planteurs ayant des cultures dans plusieurs syndicats dépendant de deux commissions, soient admis à passer la totalité de leur récolte dans une commission unique ;

6° Que les experts supplémentaires soient annuellement un stage à leur commission et soient appelés à participer aux opérations.

L'arboriculture dans la vallée de la Garonne

Ces jours derniers, le train de Libos de 6 h. 22 emportait vers Agen de nombreux viticulteurs du canton de Luzech qui, sous l'action de propagande de la Compagnie d'Orléans, se lancent dans la culture du pêcher.

Cette mission comprenait : M. Poudjé, maire de Luzech, président de la mission ; MM. Brugalières, président du syndicat de Parnac ; M. Brunet, de Caillac ; Couture, maire de St-Vincent ; Cavalié Louis, adjoint au maire de Luzech ; Lemasson, de Limoges ; tous les cinq vice-présidents, Cambon, de Touzac, Doumeng, de Luzech, Lafon, d'Albas, secrétaires rapporteurs ; Tros Emile, trésorier.

Membres : MM. Aladet, Audro, Barrafette, Bary, Baudel, Bessières Adrien, Bessières de la Pistoule, Blandin de Malsachet, Boulzaguet, Catalan, Cavalié Baptiste, Coudere Justin, Daudé Léon, Delmestre, Delsol de Fages, Delsol André, Delsol Pupert, Deves Louis, Fournié de Caix, Fournié Léonce, Gastol Célestin, Gayral Marcel, propriétaire à Malsachet, près Luzech, Jarrigues, Jarrigues Pierre, Labro Abel, Labryère Daniel, Lafon Camille, Laparra Clotaire, Lessage, Lurguât Robert, Miran Edouard de Caix, Moles, Monsagnac de Camy, Passadat, Camille de Camy, Roche à Daubiat, tous propriétaires de Luzech ou des environs.

Pour Albas, MM. Delpom de Mirandol, Pezu Maurice, Foussac et Jouglas Aristide, de la Rivière-Haute et Prady de Cambon.

De St-Vincent-rive-d'Olt, Pendaries Roger et Pendaries Hippolyte des Roches.

De Gourdon, M. Malgouyard. D'Espère, M. Monteil et M. Rigal. De Douelle, M. Baudel.

Tous les membres de cette mission sont des propriétaires avisés et lancés dans la voie du progrès ayant répondu à l'appel de la Compagnie d'Orléans qui les conduisit à Port-Sainte-Marie pour assister à une séance de taille des pêchers.

La mission était conduite par M. Campan, le sympathique inspecteur des services commerciaux, assisté de M. Moreau, agent technique, tous deux bien connus et très appréciés dans nos régions.

Les opérations de taille ont eu lieu chez M. Berjou Marcel à Clermont-Dessous, en présence de quelques personnes agriculteurs du Lot-et-Garonne ; M. Godinau, directeur de l'école d'arboriculture de Fozanis, M. Affayroux, vice-président de la Société d'encouragement à l'agriculture du Lot-et-Garonne, M. Vialas, professeur d'arboriculture du Lot-et-Garonne, remplaçant le directeur, M. Mahoux, empêché ; MM. Durand et Coignat, chefs de culture de l'école de Fozanis.

Entre deux séances de taille, un succulent déjeuner a eu lieu à l'hôtel Lapujade, à Port-Sainte-Marie, et nos missionnaires sont rentrés chez eux enchantés de leur beau voyage et émerveillés des renseignements précis et démonstratifs qu'ils ont recueillis sur place et à pied d'œuvre.

Navigation intérieure

Notre compatriote M. Deloncle, conseiller d'Etat, est nommé membre du Comité consultatif de la navigation intérieure pour une période de 4 ans, à dater du 1^{er} janvier 1929.

M. Deloncle remplira la fonction de vice-président du Comité pendant les années 1929 et 1930.

P. T. T.

Mlle Truquet, receveuse des P. T. T. à Catus est élevée à la 5^e classe.

FÉDÉRATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU LOT

Une réunion très nombreuse des commerçants de la ville de Cahors, s'est tenue le 28 février dans une des salles de la mairie.

L'ordre du jour a amené la discussion sur les jours de foire tombant à mauvaise date, le commerce consulté à ce sujet a demandé que la foire du 1^{er} avril qui tombe le lundi de Pâques soit reportée au samedi 30 mars, que la foire du 1^{er} septembre, du dimanche, soit reportée au samedi 30 août, que celle du 3 novembre qui tombe également un dimanche soit reportée au samedi 2 novembre, enfin que celle du 1^{er} décembre, encore un dimanche, soit reportée au samedi 30 novembre.

La Fédération rappelle qu'elle s'est assurée les services de la Fiduciaire de France, encore actuellement, 1, rue Alsace-Lorraine, à Toulouse, mais prochainement à Cahors. Il y a donc intérêt à ce que tous les membres de la Fédération réservent l'organisation de leur comptabilité à cette Société puisqu'elle sera installée sur place, et pourra ainsi traiter à des conditions très minimes avec les adhérents de notre groupement.

M. Dubernet de Garros, Président de la Fédération, fait connaître l'état de la question en ce qui concerne le vote exprimé, lors de la dernière réunion relative à la transformation de la taxe sur le chiffre d'affaire, en taxe à la base ou à la production.

Il a été décidé également que le Congrès annuel de la Fédération aurait lieu le 28 avril à Gourdon. Notre groupement espère que les adhésions en vue de ce Congrès seront des plus nombreuses, et que particulièrement les adhérents de Cahors y seront représentés par une délégation importante.

Sont invités également à assister au congrès de l'Union commerciale du Gers, à la date du 7 avril, les membres de notre Fédération qui voudront bien se faire inscrire, pour se rendre à cette manifestation à cette date.

Foire de Lyon. — Il est rappelé que ceux des membres de la Fédération qui voudront se rendre à la Foire de Lyon et bénéficier des bons de réduction accordés par les Cies de Chemin de fer, devront se faire inscrire chez M. Sol, entrepreneur, rue Jean-Cavalié.

Foires primées. — Il a été également nommée une commission composée de 6 membres, chargée de se mettre en rapport avec la Municipalité, dans le but de primer certaines foires des plus importantes de l'année, notamment celle du :

1^{er} octobre pour les vins.

3 novembre pour les oies et les truffes.

1^{er} décembre pour le bétail gras.

La Fédération étant un organisme départemental ne peut prêter un concours pécuniaire à la tentative de développement de ces foires locales, toutefois, tous les commerçants présents ont affirmé leur intention d'aider personnellement tous les efforts qui seraient tentés dans ce but par la Commission. Ils espèrent que la Municipalité s'associera également à ce mouvement en faveur de la renaissance des foires locales qui devraient être plus en rapport avec l'importance de notre ville. Elle s'y associerait d'autant mieux, si elle se décidait, à mettre à l'étude, le projet de suppression de l'octroi, toujours renvoyé sine die, elle n'ignore pas, en effet, que cette administration paralysait toute tentative de développement de nos foires.

Le Bureau.

Question au ministre de l'intérieur

M. Delpont expose à M. le Ministre de l'intérieur : a) qu'une famille se trouvant dans la détresse, le maire de la commune s'empresse de le signaler au préfet en demandant un secours d'urgence ; b) que le préfet délivre un mandat de 30 fr., non directement à l'intéressé, ni par l'intermédiaire du maire, mais par le débitant de boissons, lequel n'est ni conseiller municipal ni vice-président ou ordonnateur du bureau de bienfaisance, mais qui, en revanche, est notablement connu comme étant l'adversaire acharné du maire, et demande : 1° à quel titre le préfet s'est adressé au débitant de boissons ; 2° quelles sont les fonctions du débitant de boissons ; 3° que deviennent, dans ce cas, les attributions du maire.

Réponse. — A la suite de l'enquête ouverte sur les faits signalés, il a été décidé que les mandats de secours seraient adressés directement au bénéficiaire lorsque celui-ci sera domicilié dans l'arrondissement du chef-lieu du département et par le seul intermédiaire du sous-préfet pour les autres arrondissements.

Service de la navigation

Par arrêté en date du 1^{er} mars 1929, MM. Boutet, Mauriac, Pons, élusiers de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, service de la navigation du Lot (emplois supprimés), sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

CAHORS

Les Amis du Beau Vieux Quercy

Cette fois, c'est un compatriote, un Quercynois, que le Comité a décidé de faire entendre au public qui s'intéresse à ses efforts et qui encourage ses initiatives.

M. le comte Saint-Aulaire, ancien ambassadeur de France, qui a brillamment achevé sa haute carrière diplomatique dans le grand poste de Londres, viendra parler le 15 mars prochain, au théâtre municipal.

Il y fera une conférence sur *Talleyrand, péripétie*. Nous reparlerons de cette belle séance dont le sujet autant que l'orateur plaira au public d'élite qui suit avec tant d'assiduité les réunions des « Amis du Beau Vieux Quercy ».

Un chien auxiliaire des gendarmes

Dimanche matin deux gendarmes de la brigade de Puy-l'Évêque se trouvant en tournée dans les environs de cette commune, entendirent un coup de fusil qui avait été tiré dans un bois.

« Un chasseur ! » dirent-ils. Et ils se glissèrent le plus habilement possible pour le pincer.

Il pénétra dans le bois, mais ne vit personne.

Il rentra à Puy-l'Évêque. Mais, dit un gendarme, cela ne se passera pas ainsi. Il faut que nous découvriions le coupable.

Lundi, aux premières heures du jour, les deux gendarmes revinrent au même lieu, espérant rencontrer le chasseur.

Il suivirent les allées du bois, mais ils ne trouvèrent personne.

« Encore, chou blanc », dit le brigadier.

Mais, tout à coup, le brigadier vit sur le sol une flaque et puis une série de petites taches de sang.

« Oh ! oh ! dit le brigadier, le chasseur a été imprudent. Nous le tenons. Bonne piste. »

Il suivirent la piste et ils arrivèrent tout peiné à leur maison de campagne.

Il frappèrent. On leur ouvrit. « Salut m'sieu, dame et la compagnie. »

« Bien le bonjour, messieurs les gendarmes. »

Les gendarmes pénétrèrent dans la maison et s'apprêtèrent à demander à la propriétaire si, « par hasard », elle n'avait pas connaissance qu'un chasseur eût chassé et tué du gibier la veille dans le petit bois.

La demandée ne fut pas faite, car voilà qu'au même moment, le chien de la maison rentra, pénétra dans une chambre voisine et en ressort avec un... superbe lièvre dépouillé et plié dans un journal !

Le chien fut un merveilleux auxiliaire de la gendarmerie, en l'occurrence.

Effectivement, le lièvre fut saisi par les gendarmes qui, alors demandèrent des explications sur la provenance de ce gibier à la patronne de la maison.

La réponse fut nette. « Eh ! oui, c'est un jeune parent qui est venu passer quelques jours ici, et qui, hier, est allé à la chasse et a tué ce lièvre. »

La brave femme alla même chercher la peau du lièvre pour la montrer aux gendarmes.

Et ceux-ci, fidèles à leur consigne, dressent procès-verbal contre le délinquant qui, à cette heure-là, reposait dans son lit, rêvant peut-être au bon civet qu'il savourerait à midi, ou à une autre fructueuse partie de chasse, mais ne songeant pas aux gendarmes et ne se doutant pas du procès-verbal qu'il trouverait à son réveil !

Et dire que ce désagrément ne lui serait pas arrivé si le chien était resté dans sa niche.

Dans le procès-verbal que les gendarmes ont envoyé au Parquet, ils mentionnent bien que le chien fut pour eux un auxiliaire précieux, mais ils ont omis de dire que pour le récompenser ils lui donnèrent un morceau de sucre.

Dam ! Il leur appartenait bien de le récompenser, mais il est probable que le chasseur n'a pas dû être causant à son égard, le lièvre revient-il !

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme Dubernet de Garros, mère du négociant et industriel bien connu de notre ville, décédée à l'âge de 91 ans.

Mme Dubernet de Garros s'est éteinte subitement sans souffrances : lundi encore elle avait fait sa promenade habituelle.

Nous adressons à M. et Mme Dubernet et à la famille nos sincères condoléances.

Comité du contentieux

Notre compatriote, M. Deloncle, conseiller d'Etat, est nommé membre du Comité de contentieux et d'études juridiques du ministère des travaux publics pour les années 1929 et 1930.

Conférence Spirite

On nous communique avec prière d'insérer :

Le 19 mars prochain aura lieu au Royal Cinéma de Cahors, à une heure qui sera ultérieurement précisée une conférence intitulée : « Aux Ecoutes du Monde Invisible ».

Nous comptons sur une nombreuse assistance, digne de l'excellent conférencier qu'est M. Wiétrich.

Celui-ci, au cours de ses tournées en France et dans l'Afrique du Nord, s'est acquis une célébrité légitime ; et ce sera pour tous un vrai régal intellectuel de l'entendre exposer de nobles et belles idées.

Qu'on ne nous objecte point les convenances mondaines, ni la peur des idées nouvelles, ni même (ce qui est plus respectable) des scrupules d'ordre philosophique ou religieux. Toutes ces craintes sont vaines. Nous n'osons pas mettre au rang des objections le « ridicule qui tue » dans le pays le plus spirituel de l'Univers. On irait encore beaucoup du spiritisme et des théories métaphysiques aux environs de 1900. Mais les rieurs se sont des savants de tout premier ordre se sont penchés avec un intérêt passionné sur les phénomènes supranormaux. Et la mode a changé, comme d'ailleurs toute mode qui se respecte, qu'il s'agisse de la couleur des idées comme de la forme des chapeaux.

Venez donc nombreux à cette conférence. Les grands auditoires électrisent le conférencier qui, à son tour, émet son auditoire et l'élève, au moins pour quelques instants, dans les régions sereines de la Pensée pure, au-dessus des banalités et du terre-à-terre de la vie de chaque jour.

Un groupe de chercheurs.

LES AMIS DE L'HARMONIE

Par arrêté préfectoral en date du 15 février 1929, la Société « Les Amis de l'Harmonie » de Cahors, est autorisée à organiser une grande loterie, dont le tirage aura lieu aux environs de juin prochain.

Principaux lots :

- 1^{er} Une Chambre à coucher moderne, acajou et bronze, valeur 4.800
- 2^e Une Salle à Manger Moderne, Buffet argentier, table ovale, 6 chaises, valeur 4.500
- 3^e Un Salon se composant d'un canapé, 2 fauteuils, 2 chaises, acajou verni, recouvert laine et soie, valeur 4.200
- 4^e Deux lots en espèce de... 500
- 5^e Vingt lots en espèce de... 100
- 6^e Divers lots offerts par les commerçants, industriels, Administrations, hommes politiques et particuliers.

La plupart de ces lots auront une grande valeur et l'exposition en sera faite.

Le Comité d'organisation fera déposer dans toutes les communes du département des carnets de billets. Ces derniers seront vendus à raison de 1 fr. le billet.

Le produit de la loterie est uniquement destiné aux achats de : matériel, instruments, répertoire et aux besoins divers de la Société.

Elle aura lieu sous le contrôle et la surveillance des autorités préfectorales. Toutes les instructions et règlements seront communiqués par la voie de la presse.

Les pensions des veuves de guerre

On se rappelle que la loi du 23 mars 1928 a modifié avantageusement les droits à pension des veuves de guerre. Toutefois, la Fédération nationale des blessés du poumon et des chirurgicaux signale que cette loi a fixé à un an le délai de demande de bénéfice des conditions nouvelles : ce délai expire le 23 mars 1929.

Les veuves qui ne sont pas encore mises en instance sont invitées à le faire d'urgence. Pour plus amples renseignements, elles pourront s'adresser à la section départementale des pensions qui siège au chef-lieu de leur département.

Syndicat des Instituteurs

Réunion du Conseil syndical
Le Conseil syndical se réunira au Foyer, le jeudi 14 mars à 11 heures et à 14 heures.

L'ordre du jour : Renouvellement du Bureau et désignation des candidats proposés par le Conseil syndical aux suffrages des électeurs et des électrices pour l'élection des délégués du personnel au Conseil départemental de l'Enseignement primaire.

Plaie

Plaie a été portée par un propriétaire de Thégra qui a été mordu par un chien.

Toutefois, le chien examiné n'a pas été reconnu enragé. Mais procès-verbal a été dressé contre le propriétaire pour n'avoir pas tenu son chien en laisse ou muselé.

Perdu

Il a été perdu un sac d'enfant beige clair. Prière de le rapporter 48, rue Labarre. Récompense.

AVENIR CADURCIEN

Programme du Dimanche 10 Mars
Le Petit Pouchet, P. R. (1^{re} audition) Allier
Egmont (Ouverture) Beethoven
Sérénade de Gilloin (1^{re} audition) Goublier
Les Salmabanques (Fantaisie) Ganne
Le Quarantenaire, Défilé avec tambours et clairons
(1^{re} audition) Reybert
(Allées Fénelon, de 15 h. à 16 h.)

Les Sports

Frégate Cadurcienne

Championnat du Lot (Terrain des « Lilas »). — La Frégate Cadurcienne bat La Fraternelle des Junies par 2 buts à 1.

Après le match, les membres de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social, Café du Midi.

Une réception chaleureuse a été faite à leur président d'honneur M. Millet.

Après échanges de vue un punch d'honneur a été servi et c'est dans la plus franche gaieté que s'est terminée cette réunion.

Fédération autonome de Foot-ball association du Lot (classement général des équipes), après la première compétition des Poules de cinq :

1^o Union sportive Puy-l'Évêque ; 2^o Frégate Cadurcienne ; 3^o La Fraternelle des Junies ; 4^o L'Union sportive de St-Laurent-Lolmie ; 5^o L'Union sportive Albassienne.

Les 3 premières sociétés sont qualifiées pour la 1/2 finale.

Dimanche 10 mars, à 14 heures, réunion générale des délégués de chaque société (Café du Midi).

Ordre du jour : Elaboration des statuts ; Formation des Poules de 3 ; Affaires diverses.

La Coupe du Quercy et le Challenge d'Encouragement sera exposée cette semaine chez M. RODRIGUES, coiffeur, boulevard Gambetta.

Les Jeunes Cadourques

Foot-ball. — A Cahors, le 3 mars, Jeunes Cadourques (1) battent U. S. Catussienne par 9 buts à 0.

Cette partie, jouée amicalement, prouve une nette supériorité de l'équipe locale, dont les arrières et le goal eurent peu à s'employer. Les visiteurs firent quelques échappées en première mi-temps ; pendant la 2^e, ils n'effectuèrent que la défensive ; cela permit au J. C. d'essayer une nouvelle tactique, sans en obtenir, du reste, les résultats attendus. — Disons aussi, à la décharge des Catussiens, qu'ils jouèrent avec dix équipiers, et à leur honneur, qu'ils firent preuve jusqu'à la fin d'une ardeur digne d'un meilleur résultat.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER
5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (2^e)
TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES de 15 à 20 fr. par jour
FLOIRAO Téléphone
(Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92
Propriétaire
Hôtel recommandé par le Journal du Lot

Arrondissement de Cahors

Catus

Décès. — M. Soulié, tailleur, frappé de congestion, roule sous la table où il travaillait. Quand on l'y découvre on ne peut que constater sa mort. Ses obsèques ont eu lieu, lundi matin, à 8 heures et demie.

Grippe. — De nombreux cas de grippe sont à signaler dans la commune. Pas de complications graves, heureusement.

Réunion. — Les trésoriers et secrétaires communaux de la Fédération des Anciens Combattants non pensionnés, du canton de Catus se sont réunis à la mairie, dimanche, 3 courant à 14 h. 30.

L'Assemblée a procédé à la mise au point des revendications des A. C. du canton de Catus.

Les dernières dispositions en vue de la participation au banquet départemental du 26 mai ont été prises.

Le nouveau bureau cantonal a été constitué ainsi qu'il suit :

Trésorier : Guilhou à Catus ; Secrétaire : Vaysse à Catus.

Le bureau rappelle que c'est le 15 mars, dernier délai, que doivent parvenir au secrétaire cantonal les adhésions au banquet, et le montant en espèces de ces adhésions.

Sports. — La Société sportive Catussienne en déplacement à Cahors, dimanche 3 mars, se fait battre par 8 à 0, par les Jeunes Cadourques.

Montgenty

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer le décès des deux enfants de M. Bazillou, installé depuis peu dans notre commune ; un jeune garçon de 5 ans et une fillette de 4 ans, tous deux victimes de l'épidémie de grippe qui sévit en ce moment.

Nous présentons au papa et à la maman, nos bien sincères condoléances et souhaitons à Mme Bazillou, malade elle-même, un prompt rétablissement.

Accident. — Une automobile, qui traversait notre commune à grande vitesse, a été écartée de sa route par M. Lafon. Il serait désirable que les autos qui traversent les agglomérations marchent à une allure modérée, car les conducteurs de ces véhicules ne

doivent pas oublier qu'il y a aussi dans les rues, des enfants qu'ils risquent d'écraser.

Luzech

Nos fêtes. — Les préparatifs des Fêtes de la Mi-Carême sont poussés activement et, ce dimanche 10 mars, nous assisterons à de grandes réjouissances et de belles attractions, dignes de ce jour.

Ces fêtes, qui sont organisées par toute la jeunesse luzéchoise avec le concours de toutes les sociétés, attireront ce jour-là dans notre ville, la grande foule des grands jours.

Nous sommes heureux de donner un aperçu du programme.

La fête sera annoncée le matin par des bombes d'artillerie.

A 14 heures, réunion de tous les travestis à l'endroit désigné ; départ de la Cavalcade, chars et autos. Un char spécial sera réservé aux enfants costumés.

Vers 16 heures, sur la place du Canal, Jugement du descendant de Carnaval.

Exécution du Carnaval II, Roi de la Mi-Carême, conférence et guérison de toutes les maladies par le Docteur professeur Ponce de Visigoth Lidenbrocq. Bal d'enfants travestis et récompense. A 20 h. 30, clou de la soirée. Grand bal travesti et attractions pendant le bal.

Avec un tel programme tout Luzech et les environs seront présents le 10 mars.

Albas

Séance pratique de taille. — Mercredi prochain 13 mars, de 14 h. 30 à 18 h. 30, aura lieu dans notre localité une démonstration de greffage et de taille, faite par M. Moreau, agent technique de la Compagnie d'Orléans, envoyé tout spécialement par la direction des services commerciaux du P. O.

La séance de greffage aura lieu de 14 h. 30 à 15 h. 30, à la pépinière de M. Lafon, à Cayrac.

La séance de taille aura lieu de 15 h. 30 à 18 h. 30, à Cambou, dans le champ de M. Aristide Jouglas.

Les cinquante viticulteurs de la localité qui ont cette année planté des pêchers dus à la sollicitude de la Compagnie d'Orléans suivront ces démonstrations avec intérêt. Il s'agit, en effet, du départ des branches charpentières de nos arbres, et chacun doit bien saisir la pratique de l'opération, car un mauvais départ compromet déjà les tailles des années suivantes.

Parnac

Obsèques. — Mardi ont été célébrées les obsèques de M. Jean-Louis Fournié, propriétaire, décédé à l'âge de 51 ans.

M. Fournié était conseiller municipal de notre commune. C'est dire qu'il jouissait de la sympathie de ses concitoyens.

Aussi une nombreuse assistance a suivi le convoi funéraire et a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

St-Pantaléon

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni, en session ordinaire, le dimanche 3 mars, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Paul Vilas, maire.

Tous les conseillers assistent à la réunion.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Aucune observation n'étant présentée, ce procès-verbal est approuvé.

Le Conseil approuve les mémoires des médecins concernant les visites faites pendant le cours du 2^e semestre 1928, à divers assistés.

La liste des indigents dressée par la Commission d'assistance pour l'année 1929, est homologuée par le Conseil.

M. Arades Bernard est désigné pour concourir à la révision de la liste électorale de la Chambre d'agriculture.

Le Conseil vote une somme de 123 fr. 50 pour solder les travaux qui ont été exécutés sur le chemin de Combe-Nègre.

M. le maire expose au Conseil l'état de vétusté dans lequel se trouve le mur de clôture du cimetière de Saint-Martial et demande au Conseil l'autorisation de traiter avec un entrepreneur afin de faire exécuter, au dit mur, les réparations qui sont nécessaires. Cette autorisation est accordée.

Les

Gloire au 100^e de ligne (Allegro), Gerber ;
La Mare aux Fées (Ouverture), Delchevalerie ;
Légers soupçons (mazurka), Delchevalerie ;
Miss Helyett, fantaisie sur l'opérette d'Andran, arrangée par Boisson ;
Les Guitareos (valse), Ramay.
Le soir, à 8 heures 30, grand bal à la Salle des Fêtes.

Duravel
Accident de travail. — Le jeune Fernand, second ouvrier de M. Rémy Serres, mécanicien, a été victime d'un accident de travail dans la journée de lundi.

Occupé avec un autre ouvrier au montage d'une lieuse, il a eu, par suite d'un faux mouvement, deux doigts de la main droite pris dans un engrenage.

M. le docteur Rouma, appelé en hâte, a donné les premiers soins au blessé, et mercredi M. le docteur Rougier, chirurgien à Cahors, n'a pas jugé, contrairement à ce qu'on redoutait, l'amputation des doigts mutilés nécessaire.

Des soins assidus et un repos de quelques semaines assureront la guérison que nous désirons prochainement.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Hyménée. — Lundi matin, a été célébré, à Figeac, le mariage de Mlle Yvette Serindon, la gracieuse fille du très sympathique et estimé avoué de notre ville, avec M. Joseph-Marcel Pradié, fils de notre excellent compatriote, le lieutenant-colonel Pradié.

Une nombreuse et élégante assistance faisait cortège aux jeunes époux auxquels nous adressons nos bien sincères vœux de bonheur.

Concours agricole départemental. — Le concours agricole départemental aura lieu cette année à Figeac au mois de septembre. Afin d'établir les bases de l'organisation de cette importante manifestation, une réunion aura lieu à la Mairie de Figeac, le dimanche 17 mars, à 9 h. 30, sous la présidence de M. le D^e E. Pezet, maire, assisté de M. Loubet, sénateur, et de M. Bouat, député, président de l'Office agricole. Les sociétés agricoles du département, syndicats, comités, notabilités agricoles, ainsi qu'une délégation des commerçants de Figeac seront convoqués à cette réunion.

M. Gay, le directeur des services agricoles exposera à l'Assemblée les grandes lignes du projet en évoquant le souvenir du concours de 1926, dont il fut l'animateur et qui eut un retentissant succès. Nous espérons que grâce aux efforts de la Commission qui sera désignée pour la préparation du programme, le concours de 1929 ne le cédera en rien à celui de 1926.

St-Céré
Abattoir (Mois de février). — Animaux abattus : Bœufs, 7 ; Veaux, 139 ; Moutons, 26 ; Brebis, 5 ; Agneaux, 27 ; Pores, 48, donnant un total de 14.998 Kg.

Ont été expédiés : Bœufs, 2 ; Veaux, 86 ; Moutons, 26 ; Pores, 21.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Aux anciens combattants. — Le Bureau de la Section des Anciens Combattants non pensionnés du canton de Gourdon a l'honneur d'informer les camarades adhérents que la réunion générale qui était primitivement fixée au dimanche, 10 mars, est reportée au dimanche suivant, 17 mars 1929, à 15 heures, à la Mairie de Gourdon.

Nous invitons instamment les camarades à venir assister nombreux à cette réunion qui promet d'être intéressante.

Le présent avis tiendra lieu de convocation. — Le Bureau cantonal.
Foire de la Mi-Carême. — Notre prochaine foire, dite de la Mi-Carême, se tiendra à Gourdon, samedi, 9 mars.

Union musicale. — Nous apprenons que notre Société musicale doit prendre part au prochain grand concours de Marseille, qui aura lieu les 18 et 19 mai prochain.

Tous les sociétaires se sont imposés depuis l'été dernier des versements mensuels pour couvrir les frais que nécessitera ce déplacement. Les sommes recueillies étant insuffisantes, une souscription publique va s'ouvrir, avec tirage de lots gratuits dont plusieurs d'une certaine importance.

Depuis que la société est réorganisée, c'est sa première sortie ; aussi est-il important pour son avenir qu'elle puisse l'effectuer.

Les souscripteurs auront pour la modique somme de 1 fr. le billet la chance de gagner de jolis lots.

Nul doute que cette souscription soit accueillie avec empressement par tous nos concitoyens.

Montfaucon

Enquête. — M. Pouzalgues Rémy, maire de Ginouillac, conseiller d'arrondissement du canton de Labastide-Murat, était dimanche dans nos murs pour procéder à une enquête de commodo et incommodo à propos de deux demandes d'autorisation d'ouverture de tueries particulières.

Labastide-Murat

Mme BOS Germaine, Modiste, dont le magasin a été récemment incendié, prévient sa clientèle qu'elle continue son travail comme par le passé et qu'elle est à même de lui donner toute satisfaction.

Haras nationaux. — Les haras ont ouvert leurs portes depuis le 1^{er} mars et fonctionneront jusqu'au 2 juillet. Les éleveurs trouveront toute satisfaction dans le choix des reproducteurs conduits cette année. Deux étalons superbes, dont l'un est apprécié des propriétaires et l'autre nouveau choisi spécialement pour la race de juments du pays, sailliront tous les jours, sous la direction de M. Denet, préfet, très avantagèrement connu pour ses qualités professionnelles et son amabilité. Voici le signalement des bêtes :

Evrau, trait breton, 3 ans, 1 m. 57, robe baie miroitée.

Kantara, trait postier breton dont les qualités sont connues.

La station est toujours installée route de Goudou, à la Tuilerie Mavit.

St-Denis-près-Martel

Etat civil. — Décès : Marie Delsol, 77 ans, décédée à Lastournerie et inhumée à Saint-Denis ; Jean Cellié, 80 ans, au village du Poutou.

Léobard

Accidents. — M. Lucien Bouygues, propriétaire à Léobard, s'est blessé assez gravement à la main gauche avec une hache, alors qu'il était occupé à des travaux en forêt.

M. Garrissou, propriétaire à l'Abbaye, était occupé à abattre un arbre, lorsque celui-ci en tombant l'atteignit sur le corps. M. Garrissou a eu deux côtes brisées.

M. le docteur Cambornac, de Salviac, a donné les soins aux deux blessés.

Lacave

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Siven, instituteur en retraite.

M. Siven était très estimé dans notre commune.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

St-Sozy

Laiterie Coopérative. — Les adhérents à la Laiterie Coopérative sont informés que la décision des laitiers, faisant connaître par le tambour municipal que les engagements pris par eux au sujet du ramassage du lait devaient être considérés comme nuls et non avenue, ne retarde en rien la réalisation du projet.

Le bureau du Conseil d'administration a procédé à l'achat définitif du terrain et a passé commande du matériel.

Les travaux de construction du bâtiment vont être entrepris à bref délai.

Le Président

du Conseil d'Administration,
G. MAURY.

Souillac
Etat civil de février. — Naissances : Jean Lacassagne, rue du Pont ; René Vincent, place du Puits ; Juliette Espérel, rue de Juillet ; Josette Guillon, route nationale.

Mariage : Jean Billotat et Marie Valentin.

Décès : Jean Neuville, 58 ans, place Saint-Martin ; Jean Guitard, 73 ans, rue du Rajol.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Réduction très importante des prix des places de couchettes

Pour faciliter l'accès des places de couchettes qui existent dans les voitures de 1^{re} classe de divers trains de nuit, la Compagnie d'Orléans vient de réduire au taux extrêmement minime de 22 fr. 55 quel que soit le parcours effectué sur ses lignes, le supplément à acquitter, lequel s'élevait en général à 60 fr. 80.

Aux Amateurs d'Affiches Artistiques

La Compagnie d'Orléans vient de compléter cette année sa magnifique collection d'affiches illustrées par les nouveaux et superbes sujets ci-dessous désignés :

1^o Le Calvaire de Pleybien, Finistère (P. Comarmond), l'un des plus beaux de la Bretagne ;

2^o Le Pont Valentré à Cahors (Ch. Hallo), rare et curieux monument fortifié du XIV^e siècle ;

3^o Aurillac (Ch. Hallo), vieilles maisons se mirant dans les eaux de la Jordanne ;

4^o Le Château de Loches (Constant Duvai) dominant fièrement un coin pittoresque de la vieille ville ;

5^o Le château d'Ussé (Constant Duvai), dont les hautes tours se dressent sur de magnifiques terrasses, édition nouvelle ;

6^o Enfin devant le succès obtenu par l'affiche Morgat, scène de pêche à la sardine (Ch. Hallo), la Compagnie d'Orléans a dû procéder à la réédition de ce document.

Ces affiches sont mises en vente au prix de 7 fr. l'exemplaire (frais de port en sus, 0,50 par affiche) à son Service de la Publicité, 1, Place Valhubert à Paris.

Réduction de 0 fr. 50 par exemplaire à tout acheteur de 6 exemplaires et plus à la fois.

Aux membres de l'Enseignement et sur justification, prix exceptionnel de 5 fr. 75 l'exemplaire, quel que soit le nombre commandé.

Services de Wagons-Lits 2^e classe entre Paris et Toulouse et vice-versa

Dans les trains express de nuit 77 et 78 — Paris-Toulouse, Toulouse-Paris — circule un Wagon-Lits de 1^{re} et 2^e classes.

Les compartiments de 2^e classe de cette voiture sont plus confortables que ceux des Wagons-Lits à classe unique qui circulaient il y a fort peu d'années.

On peut y faire le voyage de Paris à Toulouse ou vice-versa avec un billet de 2^e classe en payant un supplément ; pour un voyage simple à place entière le total du billet et du supplément ne s'élève qu'à 335 fr. 80 contre 323 fr. 50 en 1^{re} classe ordinaire.

Voyagez confortablement entre Paris et Bordeaux

Dans les grands rapides de soirée 15 et 16 — Paris-Bordeaux et vice-versa — circule un Wagon-Salon « Pullman » de 1^{re} classe et un Wagon-Salon « Pullman » de 2^e classe.

Le « Pullman » 1^{re} classe est semblable aux voitures bien connues du Sud-Express.

Le « Pullman » 2^e classe est accessible aux voyageurs munis de billets de 2^e classe moyennant un supplément modéré qui donne au total un prix intermédiaire entre la 2^e et la 1^{re} classe.

Il est luxueux et bien aéré. On y mange à sa place, sans se déplacer pour aller au Wagon-Restaurant.

Il y a ainsi dans les rapides Paris-Bordeaux des places convenant à toutes les préférences.

Si vous aimez les belles affiches...

...Ecrivez à la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans qui vous enverra, sur demande, la liste de ses affiches illustrées, signées des maîtres de l'affiche, et constituant

une magnifique collection d'une haute valeur artistique : Grands Châteaux de la Loire, Sites et Monuments de la Côte Sud de Bretagne, de l'Auvergne, du Centre de la France, des Pyrénées, etc...

Le prix de ces affiches est fixé à 7 francs l'exemplaire (frais de port 0 fr. 50 par affiche en sus).

Réduction de 0 fr. 50 par exemplaire pour tout achat de 6 et plus à la fois.

Aux membres de l'Enseignement et sur justification, prix exceptionnel de 5 fr. 75 l'exemplaire, quel que soit le nombre commandé.

Pour renseignements et vente adressez-vous à Paris au Bureau de la Publicité, 1, place Valhubert.

Pour l'achat sur place allez soit à l'Agence Voyageurs, 16, Bd des Capucines, à Paris, soit à la Gare de Paris-Quai d'Orsay.

Prorogation jusqu'à nouvel avis de la période de fonctionnement du Service Automobile Rapide Poitiers-Limoges et vice-versa (Dimanches et jours fériés exceptés)

En raison de son succès toujours croissant, ce service, prévu jusqu'au 13 octobre 1928, est maintenu dans les mêmes conditions jusqu'à nouvel avis.

A l'aller il procure aux gens d'affaires un séjour agréable à Limoges ; au retour, il assure, à Poitiers, la correspondance du train rapide 16 (1^{re} et 2^e classes) arrivant à Paris-Quai d'Orsay à 0 h. 12.

Prix de transport par place pour les parcours :

Dans les deux sens : aller, 39 fr. ; aller et retour (validité 2 jours), 62 fr. 40.

Parcours partiels, par kilomètre, 0 fr. 30.

Ce service, qui permet d'utiliser, sous condition, certains billets de chemins de fer, assure aussi le transport des bagages et des colis de grande vitesse.

Pour tous renseignements s'adresser aux gares de Poitiers et Limoges.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

Raid d'avion

Du Bourget. — L'ex-champion Genaro a quitté l'aérodrome du Bourget, ce matin, se rendant à Berlin.

En Espagne

De Londres. — Le « Morning Post » annonce l'arrivée à Cadix d'une escadre espagnole.

Les navires sont équipés en matériel de guerre et en vivres pour parer à toute éventualité.

Un village enseveli

De Berlin. — Le village de Sangesar (Arménie) a été enseveli sous un éboulement de montagne.

Il y a 13 morts et 14 blessés.

La santé du maréchal Foch

La santé du maréchal Foch s'améliore.

Le maréchal a pu s'alimenter un peu et rester quelques instants sur un fauteuil.

A la Chambre

La Chambre, ce matin, a repris la discussion du projet de loi sur les loyers.

M. André Hesse constate que le nombre d'amendements s'élève à 125 et que si cela continue, il sera impossible d'aboutir.

La Chambre adopte un amendement de MM. Jaquier et Pernot tendant à décider que la liste des localités devant rentrer dans le droit commun sera établie par décret, chaque année, à partir de 1929 et que, dans ces localités, le retour au droit commun aura lieu, immédiatement, sous réserve des droits acquis par les locataires.

AVIS DE DÉCÈS

Le Lieutenant-Colonel Raoul DUBERNET DE GARROS, Officier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, commandant le 63^e Régiment d'Artillerie à Fez, Maroc, et Madame, née de LAUZIERES-THEMINES ;

Monsieur Eugène DUBERNET DE GARROS, négociant à Cahors, et Madame, née CALABRESI ;

Le Lieutenant SCHNEIDER-MAUNOUY, Croix de Guerre, Madame, née DUBERNET DE GARROS et leur fille Monique, 68, rue Gay-Lussac, Paris ;

Monsieur Max et Mademoiselle Edith DUBERNET DE GARROS, à Cahors ;

Madame Veuve MOURRE, née D'AYREX, à Estant (Gers) ;

Madame Veuve DESGRANGES-TOUZIN, née D'AYREX, à Condom (Gers) ;

Madame Veuve LOUIT, née D'AYREX, Château d'Estant (Gers) ;

Madame Veuve DELATOUR, née D'AYREX, Passy-Paris ;

Monsieur et Madame Charles DUBERNET DE GARROS à Belfort et leurs enfants ;

Monsieur ARDILOUZE, avoué à Condom, Madame, née DESGRANGES-TOUZIN et leur fils Guy ;

Monsieur et Madame Pierre DESGRANGES et leurs enfants, à Saint-Gaudens (Hte-Garonne) ;

Monsieur Bernard DESGRANGES, Ingénieur à Paris ;

Monsieur Paul LOUIT et ses enfants, Madame P. LOUIT, Château d'Estant (Gers) ;

Monsieur Bernard DELATOUR, Inspecteur d'Assurances à Paris ;

Les familles DUPRAT DE LARROQUETTE, DE GODOIN et tous les autres parents, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame V^e Aglaé-Charlotte DUBERNET DE GARROS

Née de FOURTISSOU

leur mère, grand-mère, arrière grand-mère, tante, grand-tante, arrière grand-tante, cousine, décédée pieusement en sa 91^e année, à Cahors.

La levée du corps aura lieu le vendredi 8 mars 1929, à 7 h. 1/2 du matin, 8, rue Jean-Cavole, à Cahors.

L'inhumation aura lieu le même jour, à midi, dans le caveau de famille, à Caussens (Gers).

AVIS DE DETTES

Monsieur Gabriel TIERCELIN, télégraphiste, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter sa fille, Cécile TIERCELIN, cette dernière ayant quitté le domicile paternel.

A LOUER

GRAND HOTEL DE LA TROUTÉ DORÉE à Vers (Lot)

S'adresser à Madame ESPÉRET, à Vers

SALLE DE VENTE HENRI-IV

3, rue du Portail-Alban à Cahors

VENTE

aux Enchères publiques

Le public est informé que le dimanche 10 mars à 9 heures, il sera procédé en la dite salle à la vente aux enchères publiques, d'un important mobilier comprenant : Objets d'art, tapis d'Orient, faïences anciennes et modernes, gravures anciennes et modernes, statues en terre cuite (femme co chée), deux dessins de Pillement, un tableau attribué à Monticelli et autres peintures, une chambre à coucher moderne complète, lits en fer, salamandre, commode, cuivres, armes anciennes, lit Récamier et bibelots divers.

L'Exposition commencera le 8 mars.

Ce Journal est en lecture dans le hall de l'AGENCE HAVAS 62, Rue de Richelieu, PARIS

REPUBLICQUE FRANCAISE

Exposition Coloniale Internationale de Paris

Commissaire Général : Maréchal LYAUTEY

ÉMISSION des BONS A LOTS

participant à 12 TIRAGES comprenant chacun :

1 LOT de UN MILLION

1 LOT de 500.000 francs

3 LOTS de 100.000 —

273 LOTS de 250fr. = 50.000 — soit au total

24 MILLIONS DE LOTS

NETS DE TOUT IMPOT

1^{er} Tirage : le 2 Avril 1929

PRIX du BON : 60 francs

plusieurs fois remboursable en tickets d'entrée à l'Exposition et en réductions sur les chemins de fer, lignes aériennes et lignes de navigation ainsi que dans les attractions de l'Exposition.

On trouve des Bons au Crédit Foncier de France et à ses Banques de France, ainsi que dans toutes les principales Banques, chez les Agences des Trésoriers généraux, Receveurs des Finances et Percepteurs et dans les Bureaux de Poste.

REDOUBLONS DE PRÉCAUTIONS !

Aux époques où la santé publique est menacée par les temps mauvais qui favorisent l'éclatement des épidémies, redoublons de précautions !

A l'organisme débilité par la faiblesse, par l'anémie ou le surmenage, la maladie épidémique ou autre, est plus sévère. Prenez à ces moments la Quintonine qui, par simple mélange dans votre vin de table ordinaire met à votre disposition un puissant fortifiant, un remède éprouvé de vos facultés de défense. Prenez la Quintonine et cet acte léger à votre heure sera l'aide puissante que vous cherchez. Toutes Pharmacies, et pharmacie Orliax à Cahors : 4 fr. 95.

On demande des Ouvrières à l'ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL

TRAVAIL ASSURÉ

2, Avenue de l'Abattoir, à CAHORS

ON DEMANDE MÉNAGE

pour petite propriété rurale aux environs de Cahors

La femme pour cuisine et travaux d'intérieur le mari pour travaux agricoles

Ecrire ou s'adresser DOMAINE DU CAYRAN 200 m. gare de Cieurac

ON DEMANDE UN DOMESTIQUE AGRICOLE

bon vigneron

sérieuses références exigées

S'adresser au Bureau du Journal

Compagnie assurances 1^{er} ordre accidents, incendies, réorganisant ses agences, recherche agents généraux sérieux, actifs et relationnés dans chaque canton important du département. Commissions des grandes villes.

Ecrire avec références à : MAIV B. R. P., 22, rue St-Augustin, PARIS.

MACHINES À TRICOTER

1^{re} larg. et jauges. Prix de Fabrique. Travail assuré. Catal. apprent. gratuit.

LAINES toutes nuances. Echant. gratis. — LA LAINIE LABOURIEUSE, 10, quai d'Orléans, NANTES.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

PRIX DU FLACON : 14 francs

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

PRINCESSES

DE

SCIENCE

Par Colette YVER

TROISIEME PARTIE

II

— Quoi ? demanda Thérèse, incrédule.

— N'importe, dit-il, si je trouve !

De ce jour, le hasard renouvela quelquefois leurs rencontres. Elles étaient brèves. Ils s'embrassaient entre deux fenêtres, furtivement, échangeaient quelques propos rapides, se séparèrent, puis, à quelques mètres l'un de l'autre, se retournaient encore pour se sourire ; et leurs pas résonnaient sur le plancher des immenses vestibules nus. Elle se rendait aux salles de pathologie ; lui, à celles de thérapeutique.

La clinique de Bousard passionnait Thérèse. Cet homme insondable, marmoréen, acquiesçait, au lit des malades, une suave éloquence. La jeune femme ne croyait pas ignorer tant de choses qu'elle apprenait de lui sur l'art des diagnostics, choses non écrites dans les livres, toute une science inédite, personnelle, résultat de ses observations, de son propre génie mé-

dical, et qui, passant dans un élève bien préparé, faisait encore de celui-là un maître. Bousard reformait Thérèse, la préparait magistralement à la carrière. Elle se rendait chaque jour à son service avec la légèreté de cœur d'une femme qui court au plaisir.

Un matin, au lever, une syncope la cloua au pied du lit. Fernand s'éfraya, la soutint, appela les bonnes. On s'empressa ; mais elle congédia les deux femmes et, revenue à elle, demeura livide, avec une intraduisible expression de chagrin au fond de ses yeux humides.

— Tu souffres ? demanda Fernand, affolé.

— Elle dit non, d'un signe.

— Mais tu es malade, Thérèse ! Que peux-tu bien avoir ?

— Je sais ce que c'est, dit-elle ; cette syncope m'a renseignée.

Elle s'abattit dans le fauteuil, les mains pendantes sur son peignoir, avec un découragement indicible ; puis, de ses yeux, des larmes jaillirent, coulèrent lentement, plus abondantes à mesure qu'une pensée plus intense, plus nette, aiguillait

ETUDE
DE
M. Pierre DESPRATS
AVOUCÉ A CAHORS
Rue du Portail-Alban, n° 10

DIVORCE

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-cinq octobre mil neuf cent vingt-huit, enregistré, entre Madame CAVANIE Rachel, épouse de Monsieur Jean-Gaston JURQUET, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée de droit à Lavit, commune du Boulvè mais résidant en fait aux Allions, commune du Boulvè, et ce dernier,
Il appert que le divorce d'entre les époux CAVANIE-JURQUET a été prononcé au profit de la dite Madame CAVANIE Rachel et aux torts et griefs du sieur JURQUET Jean-Gaston, son mari.
Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné à Cahors le quatre mars mil neuf cent vingt-neuf.
Signé : DESPRATS.

Bibliographie

LA NATURE

Lors de la création des chemins de fer, les gares de Paris avaient été placées loin du centre, en des quartiers perdus. Mais Paris a grandi, et les chemins de fer aussi. Maintenant, il faut agrandir les gares et leurs voies de déviation, et ce n'est pas petite affaire. La gare Saint-Lazare s'est transformée, la gare de l'Est commence et *La Nature* explique les plans des ingénieurs et ce qui se passe sur leurs chantiers.
M. le Dr Richard, directeur du Musée Océanographique de Monaco, révèle une série d'études des plus utiles concernant la distillation de l'eau par la chaleur solaire. La chaleur du Soleil est en effet bien suffisante pour évaporer l'eau salée et il suffit d'un dispositif très simple pour condenser la vapeur en une eau très pure. C'est la possibilité d'habiter, de camper, d'occuper les régions salées du Sahara et de la Tripolitaine, de faire de l'eau distillée en mer, etc., etc.
Le film sonore envahit tous les cinémas. *La Nature* a déjà fait connaître la solution française de M. Gaumont; aujourd'hui elle expose les solutions étrangères: appareils à disques, à films ou mixtes.
M. le L. Demoulin, Saharien bien connu, étudie tous les degrés du nomadisme qu'on peut observer en Afrique du Nord et au Sahara, selon le climat et les ressources bien plus que selon les races.
M. Carlier montre les avantages de

l'aviation de tourisme sur petit appareil et insiste pour son développement.
Mme Feuillé-Billot conte l'histoire, encore si peu connue, de la chouette effraie ou chouette des chochers.
Et puis, *La Nature* donne encore, dans ce même numéro un nouveau système ingénieux de chauffage au mazout, d'amusantes récréations mathématiques, un joli tour de prestidigitation, des conseils aux amateurs d'astronomie pour étudier le ciel le mois prochain, des nouvelles d'aviation, l'analyse des livres scientifiques récemment parus, celle des dernières communications à l'Académie des Sciences; des inventions ingénieuses, des recettes et des renseignements techniques, que sais-je encore! Tout ce que peut désirer connaître un homme cultivé d'aujourd'hui en fait de science et de vie pratique.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

LES ANNALES

Une fort belle étude d'Emile Henriot sur l'Italie nouvelle; un judicieux article de Mgr Herscher sur le traité de Latran; un important chapitre de Maurice Reclus apportant des précisions sur le rôle joué par Thiers lors de l'arrestation de la duchesse de Berry; la suite du prestigieux *14 Juillet* de Henri Béraud; la fin du roman de Colette: *La Seconde*; les intéressantes révélations de René Guetta sur la vie des as de l'écran à Hollywood; les réflexions d'Yvonne Sarcey sur les Etats généraux du Féminisme, tout cela paraît dans les *Annales* du 1er mars, avec des articles de Paul Souday, Henri Bidou, Robert Rey, Gérard Baüer, Benjamin Crémieux, le n° 2 fr. 50.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

NOTE

Le public est informé que depuis le 6 octobre dernier, les conditions d'admission des voyageurs, dans le train express 78, sont les suivantes:

Ce train prendra les voyageurs effectuant un parcours simple:
de 300 km. en 1^{re} classe
de 600 km. en 2^e classe
de 700 km. en 3^e classe

Les autres conditions d'admission dans ce train restent sans changement.

**LIVRET-GUIDE OFFICIEL
(Edition du Service d'Hiver
au 6 octobre 1928)**

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente dans les principales gares de son Réseau, au

prix de 3 fr. 50 l'exemplaire, son Livret-Guide Officiel illustré comprenant notamment l'horaire complet des trains au 6 octobre 1928.

Comme précédemment, ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 95 pour la France et 7 fr. 70 pour l'Etranger, en mandat-carte ou timbre-poste français, au Bureau de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert à Paris (13^e).

Facilités pour la livraison à domicile des bagages dans Paris

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à la faire connaître dès la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares du Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clefs, s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'Octroi.

Ils peuvent ainsi gagner ensuite leur domicile débarrassés de tout souci.

Nouvelles réductions sur les prix des billets aller et retour de famille

Les billets d'aller et retour de famille à prix réduits, qui offraient déjà de sérieux avantages aux familles effectuant un parcours d'au moins 300 kilomètres, retour compris, en présentent maintenant de plus appréciables encore.

La famille doit se composer, comme précédemment d'au moins trois personnes, dont le père ou la mère, mais dans ce minimum, une personne peut être remplacée par un seul enfant de 3 à 7 ans au lieu de deux enfants de 3 à 7 ans antérieurement.

D'autre part, le billet peut comprendre, en plus des domestiques, un chauffeur par voiture remise au transport.

Enfin, la réduction de prix est consentie à partir de la deuxième personne primitivement. Elle est de 25 0/0 pour la deuxième personne, de 50 0/0 pour la troisième personne et de 75 0/0 pour les suivantes.

Des réductions supplémentaires, variant de 10 à 45 0/0, sont accordées aux familles de trois personnes au minimum effectuant un parcours total d'au moins 400 kilomètres.

L'art en cartes postales

En présence du succès obtenu par les cartes postales illustrées, reproduction fidèle de ses affiches touristiques en couleurs, la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans vient de faire paraître une nouvelle série de 10 sujets différents (Châteaux de la Loire, sites et monuments de Bretagne, d'Auvergne, d'Entre Loire et Garonne, types espagnols et Nord Africains).

Ces cartes intéresseront tout particulièrement les artistes, les membres de l'enseignement, les collectionneurs et les touristes.

On les trouve dans les principales gares et bureaux de ville du dit réseau au prix de 2 francs la pochette de 10 sujets.

Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 fr. 25 (Etranger: 2 fr. 60), au bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à PARIS (XIII^e).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: L. PARAZINES.

Chemin de fer de Paris à Orléans et Compagnie Internationale des Wagons-Lits.

Avec la vitesse, le confort...

Des Wagons-Salons de 1^{re} et 2^e classes circulent entre Paris et Bordeaux dans les grands rapides de soirée N° 15 et 16

Ces trains, dont l'horaire commode et la vitesse très élevée ont fait le grand succès, ne le cèdent à aucun rival en matière de confort.

Services de Wagons-Lits 2^e classe entre Paris et Bordeaux et vice-versa

Dans les trains express de nuit 33 et 34 — Paris-Bordeaux, Bordeaux-Paris — circule un Wagon-Lits de 1^{re} et 2^e classes.

Les compartiments de 2^e classe de cette voiture sont plus confortables que ceux des Wagons-Lits à classe unique qui circulaient il y a fort peu d'années.

On peut y faire le voyage de Paris à Bordeaux ou vice-versa avec un billet de 2^e classe en payant un supplément; pour un voyage simple à place entière le total du billet et du supplément ne s'élève qu'à 299 fr. 05 contre 265 fr 40 en 1^{re} classe ordinaire.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

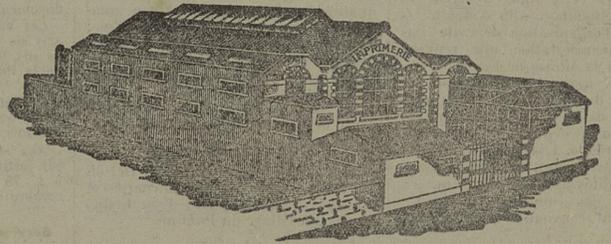
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



SERVICE D'HIVER 1928-29

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	22 51	10 19	17 14	—	19 50	21 14	—	—
PARIS (Aust.) dép.	22 23	10 31	17 25	—	20 21	26	—	—
LIMOGES (arrivée)	5 42	16 35	23 4	—	2 16	3 27	—	—
LIMOGES (départ)	4 30 9	16 43	23 10	—	2 24	3 35	—	—
BRIVE (arrivée)	7 15 11 55	18 25	0 51	—	4 10	5 17	—	—
BRIVE (départ)	7 38 12 32 16 19 18 32 18 50	0 57	—	—	4 19	5 24	—	—
Gignac-Cressensac	8 16 13 7 16 57	—	19 58	—	—	—	—	—
SOULLAC	8 42 13 50 17 24 19 14 20 38	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULES	8 50 13 58 17 32	—	20 49	—	—	—	—	—
La Chap.-d-Mareuil	8 56 14 4 17 38	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9 6 14 14 17 49	—	21 13	—	—	—	—	—
Nozac	9 16 14 24 18 1	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON	9 31 14 40 18 24 19 41 21 46	—	—	—	5 25	—	—	—
Saint-Clair	9 40 14 49 18 34	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	9 51 15 18 46	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	10 2 15 11 18 59	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10 13 15 22 19 13	—	—	—	—	—	—	—
Espère	10 22 15 31 19 24	—	—	—	—	—	—	—
Pradines	10 29 15 38	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivée)	10 35 15 44 19 35 20 22	—	2 38	—	6 11	7 12	—	7 27
CAHORS (départ)	11 44 17 42	—	2 42	—	6 16	7 16	—	7 38
Sept-Points	11 54 17 54	—	—	—	—	—	—	—
Cleuac	12 8 18 11	—	—	—	—	—	—	—
Labenque	12 16 18 21	—	—	—	—	—	—	—
Causade	12 53 19 1	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	13 28 19 46	—	21 34	—	8 43	—	—	8 40
TOULOUSE.. arr.	16 46 20 56	—	22 25	—	8 26	9 15 11 6	—	—

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	EXP.	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	EXP.	OMNIB.
TOULOUSE... d.	4 50	8 47	10 26	13 40	19 55	20 23	—	23 10
MONTAUBAN. d.	6 14	10	11 14	16 2	20 43	21 11	—	23 56
Causade	6 55	10 41	—	16 41	—	21 36	—	—
Labenque	7 32	11 23	—	17 19	—	—	—	—
Cleuac	7 40	11 32	—	17 27	—	—	—	—
Sept-Points	7 51	11 44	—	17 38	—	—	—	—
CAHORS... (arr.)	7 59	11 52	12 13	17 46	21 47	22 18	—	0 55
CAHORS... (dép.)	8 17	12 42	12 17	17 55	21 51	22 22	—	0 59
Pradines	8 24	12 49	—	18 2	—	—	—	—
Espère	8 32	12 53	—	18 10	—	—	—	—
St-Denis-Catus	8 46	13 13	—	18 23	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.	8 59	13 27	—	18 36	—	—	—	—
Dégagnac	9 10	13 36	—	18 45	—	—	—	—
Saint-Clair	9 19	13 45	—	18 54	—	—	—	—
GOURDON (d)	9 37	14 3	13	19 9	—	23 7	—	—
Nozac	9 45	14 12	—	19 17	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.	9 55	14 21	—	19 26	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	10 2	14 29	—	19 33	—	—	—	—
CAZOULES	10 8	14 35	—	19 39	—	—	—	—
SOULLAC	10 15	14 50	13 25	19 51	—	23 33	—	—
Gignac-Cressensac	10 25	15 20	—	20 21	—	—	—	—
BRIVE... (a)	11 20	15 50	14 2	20 49	23 54	0 12	—	2 37
BRIVE... (d)	—	—	—	—	23 43	0 22	—	2 44
PARIS... (A) arr.	—	—	—	—	8 42	9 4	—	10 14
PARIS... (O) arr.	—	—	—	—	8 54	9 17	—	10 15

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées: consulter les indicateurs.
1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 22 et arrive à Brive à 7 heures

De Cahors à Libos

CAHORS	6 22	15 6	18 35	—	—
Pradines	6 29	15 14	18 43	—	—
Mercuès	6 38	15 24	18 52	—	—
Douelle (Arrêt)	6 42	15 28	18 56	—	—
Parnac	6 49	15 38	19 5	—	—
Luzech	6 55	15 45	19 13	—	—
Castelfranc	7 7	15 59	19 25	—	—
Prayssac (Arrêt)	7 11	16 4	19 29	—	—
Puy-l'Evêque	7 20	16 13	19 38	—	—
Duravel	7 27	16 21	19 46	—	—
Soturac-Touzac	7 35	16 29	19 54	—	—
Fumel	7 46	16 42	20 6	21 11	—
LIBOS	7 51	16 48	20 11	21 17	—

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	9 22	14 28	18 14	20 45	—
Fumel	9 29	14 35	18 22	20 51	—
Soturac-Touzac	9 40	14 46	18 33	—	—
Duravel	9 47	14 53	18 40	—	—
Puy-l'Evêque	9 55	15	18 47	—	—
Prayssac (Arrêt)	10 4	15 9	18 56	—	—
Castelfranc	10 9	15 15	19 1	—	—
Luzech	10 20	15 27	19 14	—	—
Parnac	10 29	15 37	19 23	—	—
Douelle (Arrêt)	10 34	15 42	19 28	—	—
Mercuès	10 40	15 48	19 34	—	—
Pradines	10 48	15 56	19 42	—	—
CAHORS	10 55	16 3	19 49	—	—

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	5 23	14 25	17 15	—	—
Vayrac	5 32	14 33	17 25	—	—
Bétaillé (arrêt)	5 37	14 38	17 28	—	—
Puybrun	5 46	14 47	17 37	—	—
Bretenoux-Biars	6 4	15 2	17 53	—	—
Port-de-Gagnac	6 12	15 10	18 1	—	—
Laval-de-Cère	6 25	15 20	18 11	—	—
Lamativie	6 47	15 41	18 36	—	—
Siran (arrêt)	7 4	15 58	18 53	—	—
La Rocheprou	7 22	16 15	19 11	—	—
AURILLAC, arrivée	8 5	16 53	19 57	—	—

Le Buisson à St-Denis-près-Martel